



Dénomination sociale: «VLAST – PROM» SARL
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification : CESSION DES PARTS SOCIALES
Date de la modification : 01/04/2018
N°d'immatriculation : 10183/B/SARL

Le capital de la société est fixé à la somme de 1 000 000 FDJ (un million de francs Djibouti) divisé en 40 parts de 25 000 FDJ chacune, entièrement souscrite et attribuées aux associés en fonction de leur apports respectifs, à savoir :

Mme KHOLA MOHAMED ALI.....21 PARTS soit 525 000 FDJ.
M. WAISS AHMED DOUALEH.....19 PARTS soit 475 000 FDJ.

Suite au procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, ainsi que l'acte de cession de parts sociales de la société SARL « VLAST – PROM » en date du **15/03/2018** déposés et certifiés par **Me ABAYAZID MOHAMED**, il a été décidé de procéder à la cession suivante :

➤ **CESSION DE PARTS SOCIALES :**

Monsieur WAIS AHMED DOUALEH et Mme KHOLA MOHAMED ALI, cèdent et transportent sous les garanties ordinaires et de droits à **Monsieur ADONIS AHMED DOUALEH** (cessionnaire) qui l'accepte :

✓ L'intégralité de ses parts sociales soit **19 parts** d'une valeur nominale de 25 000 FDJ chacune, que **Monsieur WAIS AHMED DOUALEH** possède dans la société SARL « VALST – PROM »

✓ Une (1) part sociale d'une valeur nominale de 25 000 FDJ, que **Mme KHOLA MOHAMED ALI** possède dans la société

Le prix de la présente cession est consenti et acceptée moyennant le prix principal librement fixé entre les parties. que le cessionnaire a payé à l'instant même au cédent qui le reconnaît et en consent immédiatement bonne et valable quittance.

- **Conséquences sur la répartition des apports et du capital (articles quatre et cinq nouveaux):**

- **Mme KHOLA MOHAMED ALI20 PARTS soit 500 000 FDJ.**
- **Monsieur ADONIS AHMED DOUALEH20 PARTS soit 500 000 FDJ.**

Dénomination sociale: «**SOCIETE AFRICAINE DES SERVICES FINANCIERS** » SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Date de la modification : 01/04/2018

N°d'immatriculation : 13427/B/SARL

Suite au procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL « **SOCIETE AFRICAINE DES SERVICES FINANCIERS** » du **20/03/2018**, les associés à l'unanimité ont décidé de modifier l'article 2 objet comme suit :

➤ **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL (article 2 nouveau)**

« Les activités de change et de transferts de fonds »